



LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

BONNIERES

Site de la commune : <http://www.mairie-bonnières.fr>

Compte-rendu De La Réunion Du Conseil Municipal N° 4 du 2 décembre 2019

Le 2 décembre 2019, à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis à la mairie, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Madame BIZET Franciane, Maire, et sous sa présidence.

Etaient présents : Mesdames BERGHEAUD, HIBERTY, HUBERT, OOSTHOEK et Messieurs DANIEL, GRISELLE, LAMASSET.

Secrétaire de séance : Monsieur LAMASSET.

1°/ : Eclairage public : équipement d'ampoules à led pour économiser l'énergie :

Madame Le Maire soumet la proposition du SE60 dans la perspective d'un projet d'équiper les candélabres d'ampoules à Led moins consommatrices d'énergie. Le devis s'élève à 21592,06 € TTC subvention du SE60 comprise.

Le Conseil Municipal opte, à l'unanimité, pour le projet et choisit de répartir les aménagements en 2 tranches inscrites au budget 2020 et 2021.

2°/ : Indemnité de conseil du trésorier Mr DESCAMPS Patrick :

Dans le cadre de l'installation de monsieur Patrick DESCAMPS, nouveau receveur municipal successeur de monsieur METAIS, le Conseil Municipal statue favorablement et à l'unanimité sur l'attribution de l'indemnité de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable sur les bases du même taux de 75 %. Monsieur DESCAMPS percevra donc une indemnité annuelle de 75 % calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983. Cette indemnité sera versée, pour 2019, au prorata de sa date de prise de fonction.

3°/ : Bâtiment communal : Aménagement d'un point d'eau :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'aménager d'un point d'eau au bâtiment communal rue des fermes afin de permettre à l'employé communal de nettoyer son matériel. Après étude du devis de l'entreprise Véolia, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis destiné uniquement au branchement pour un montant de 2 224.79 € TTC et autorise madame Le Maire à solliciter des demandes de subventions auprès de l'Etat et du Département. L'installation du robinet sera réalisée par la commune.

4°/ : Eglise : Electrification de la cloche pour les cérémonies religieuses :

Monsieur GRISELLE présente un devis d'électrification de la cloche afin de faire sonner l'église uniquement lors des cérémonies religieuses. Ce devis, présenté par l'entreprise HUCHEZ spécialisé dans ce domaine s'élève à 4 323.12 € TTC.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour les travaux d'électrification de la cloche et autorise madame Le Maire à formuler les demandes de subventions auprès du Département, de l'Etat et autres éventuels partenaires.

5°/ : Cimetière : Aménagement d'une colonne du souvenir et un ossuaire :

Madame Le Maire propose un devis pour l'aménagement d'une colonne du souvenir d'un montant de 874.50 € TTC, et un autre devis pour la réalisation d'un ossuaire pour un montant de 2 750.00 € TTC proposé par l'entreprise Lefebvre et Fils, pompes funèbres de Grandvilliers.

Après l'étude des deux devis, Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces 2 propositions d'aménagement et autorise madame Le Maire à soumettre ces projets aux demandes de subventions auprès du Département, de l'Etat.

6°/ : Etude et validation du règlement intérieur du columbarium :

Le règlement du columbarium et du jardin du souvenir est présenté au Conseil Municipal afin de discuter sur certains points qui nécessitent un choix du Conseil Municipal ; notamment l'affectation des emplacements, l'identification des personnes, le fleurissement etc.... Lors de cette réunion, le Conseil Municipal opte pour l'aménagement d'une plaque d'identification sur la porte qui sera fournie par la commune. Après étude et proposition du Conseil Municipal, le règlement intérieur sera ainsi finalisé et validé lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

7°/ : Calvaires : Présentation du devis des calvaires :

Monsieur GRISSELLE présente deux devis pour la restauration des calvaires présentés par la société De Pierre de Camon. L'un pour celui de la rue des fermes d'un montant 6 240.00 € TTC et le second pour celui situé sur la D133 d'un montant de 15 600 € TTC. Ces deux devis sont destinés, dans un premier temps, à formuler une demande de subvention auprès de l'Etat, du département et d'éventuels autres partenaires. D'autres entreprises seront sollicitées préalablement aux travaux.

8°/ : Mairie : Réfection de la toiture du préau :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la toiture du préau dans la cour de la mairie est en très mauvais état, il est préconisé de la refaire entièrement par mesure de sécurité. Un devis de l'entreprise MAGISSON est en cours. Il sera examiné lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal. Néanmoins, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, madame le Maire à solliciter les subventions de l'Etat et du Département à réception du devis de réfection de la toiture.

Il sera envisagé, dans l'avenir et une fois la toiture refaite, une réflexion sur la réorganisation des rangements du préau et sur la nécessité d'engager des travaux de restauration du préau de manière à le rendre plus esthétique.

9°/ : Revalorisation du loyer communal :

En application du nouvel Indice de Référence des Loyers du 4ème trimestre 2019, Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres présents, l'augmentation du loyer qui passera à 397.00 € par trimestre à compter du 1^{er} janvier 2020.

10°/ : SE60 : Modification statutaire :

Madame Le Maire présente aux conseillers la proposition de modification des statuts du syndicat d'énergie de l'Oise délibérée par le syndicat le 23 octobre 2019 visant à améliorer l'organisation territoriale du syndicat avec une offre de services fiabilisée et élargie en direction des communautés de communes, agglomération et communes adhérentes.

Après avoir pris connaissance des éléments de modification des statuts, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les modifications statutaires du SE60 modifiant une mise en conformité réglementaire de la compétence mise en souterrain, une mise en conformité réglementaire de la compétence maîtrise de la demande en énergie, la possibilité d'adhésion au SE60 des communautés de communes et agglomération, une refonte du découpage des Secteurs Locaux d'Énergie et d'un resserrement du nombre de délégués au comité.

11°/ : CCPV : actualisation du projet de création d'un sentier de randonnée équestre :

Dans le cadre de sa compétence « actions de développement économique, dont la promotion touristique », la Communauté de Communes de la Picardie Verte relance le projet de création de sentier de randonnée équestre tel que celui-ci avait été prévu et voté lors d'une précédente réunion du Conseil Municipal. A la demande de proposition d'un lieu propice à la création d'une halte dans la commune, le Conseil Municipal propose une halte près de la mare rue des potiers ; endroit propice à l'aménagement de lignes d'attache et de point d'abreuvement pour les chevaux. Le dossier est consultable en mairie.

12°/ : La prise de compétence « mobilités » par la CCPV :

Ce point ayant été reporté lors de la précédente réunion du conseil Municipal du 16 septembre 2019 dans le but d'obtenir des précisions sur ce projet ; notamment sur la prise de compétence du transport scolaire, les services de la CCPV ont été contactés afin qu'ils nous communiquent des informations plus précises sur la prise en charge du transport scolaire par la communauté de communes.

Ceux-ci nous répondent qu'il y a effectivement une ambiguïté à ce sujet en précisant qu'il n'est pas question de prendre en compte le transport scolaire dans la compétence mobilité. Or, la CCPV soumet à notre approbation une délibération incluant notamment cette prise en charge transport scolaire.

De ce fait, le conseil Municipal s'oppose, à l'unanimité, à la prise de compétence de l'organisation de la mobilité par la CCPV au motif qu'elle englobe la prise en compte du transport scolaire alors que le transport scolaire des élèves du primaire est déjà assuré par la commune de Milly sur Thérain. En ce qui concerne les collégiens et les lycéens, le transport scolaire est quant à lui également assuré par le Département et la Région. Il n'y a pas lieu, en ce qui nous concerne, de rajouter une sur-compétence « transport scolaire intercommunautaire » alors que ce service est déjà financé par d'autres partenaires.

13°/ : SIEAB : Rapport annuel 2018 sur la qualité et le prix du service public de l'eau :

Madame Le Maire présente le rapport annuel 2018 sur la qualité et le prix du service public du SIEAB. Aucune observation n'est émise sur la présentation du rapport annuel 2018 qui est consultable en mairie.

QUESTIONS DIVERSES

- Pour les élections municipales, vous avez la possibilité de vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020.

- Il n'y aura **pas de permanence le vendredi 3 janvier 2020** en raison des congés de fin d'année.

- La fête de Noël a eu lieu le dimanche 15 décembre 2019. Elle a été organisée conjointement avec le Comité des Fêtes.

Les entreprises retenues pour les travaux de l'Eglise lors de la commission du 8 novembre 2019 :

- Lot n°1 : Maçonnerie - Taille de pierre : **Entreprise SAS de Pierre de CAMON**, pour un montant de **12 432.00 euros TTC**.

- Lot n°2 : Charpente - Couverture : **Entreprise SARL Charpente Pays de Bray de NEUF-MARCHE**, pour un montant de **37 329.12 euros TTC**.

- Lot n°3 : Décors peints : **Entreprise SARL Ateliers RD de Compiègne**, pour un montant de **10 788.00 euros TTC**.

- La commune a obtenu un prix d'effort de fleurissement de 100 € par le département. Nous tenons à remercier les habitants qui ont contribué à ce succès en consacrant un peu de leur temps pour nous aider ou en nous préparant des plans qu'ils nous ont offerts.

- Le centre social rural de Grandvilliers propose des ateliers informatique gratuits : n'hésitez pas à contacter le **03.44.46.75.41** si vous êtes intéressé.

Séance levée à 20h50

Le Maire,

Franciane BIZET

*Le Maire et son équipe Municipale vous souhaitent de bonnes fêtes de
fin d'année*